

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : du mercredi 5 juillet 2023, tenue au siège du District à Vesoul, à 18H00.

Présidence : M. Nourédine DEBBICHE

Présents : MM. BARREAU – CHAKAFI – CHAPUZOT – Billel DEBBICHE –
LAURENT – LEMERCIER – PRUDHON – TRIFIGNY – VEZIN.

Excusés : MM. MALIVERNAY – VAUBOURG - ZELFA KALAA.

Invités : MM. BOURAGA – PORTIER – WROBLEWSKI, observateurs d'arbitres

Invités excusés : MM. Sébastien NORMAND (observateur d'arbitre) – LANCELOT

La réunion est ouverte à 18H00 par le Président de la CDA, qui souhaite la bienvenue aux membres présents, notamment aux personnes invitées à l'occasion de cette CDA plénière élargie de fin de saison.

1. Informations générales.

Au niveau de la CRA :

- Pris connaissance des classements des arbitres de ligue toutes catégories reçus au titre de la saison 22/23 La CDA se réjouit des bons résultats d'ensemble des arbitres de ligue ou candidats haut-saônois et félicite les arbitres promus et se maintenant dans leur catégorie, et encourage ceux dont les résultats ne le permettent pas à poursuivre leurs efforts pour gagner ou retrouver ce niveau.
- Pris connaissance des résultats théoriques des candidats à l'examen d'arbitre Régional 3 (r3) au titre de la saison 23/23, et félicite Yohan GIMENEZ qui a été reçu avec des notes très satisfaisantes. La CDA lui souhaite bonne chance pour le déroulement des examens pratiques à venir.
- La CDA prend connaissance et acte des décisions de la FFF, prises suite aux parutions des articles de presse et magazines ('So Foot), associant un salarié de l'arbitrage fédéral.

Au niveau du District :

- Retour sur l'Assemblée Générale du District du samedi 24 juin 2023, à Favorney, qui s'est très bien déroulée et a vu plusieurs mises à l'honneur et récompenses décernées aux

- arbitres, notamment majors de leur groupe suite aux résultats de la saison. La CDA les félicite à nouveau et se réjouit de cette valorisation faite devant les clubs du District.
- Félicitations renouvelées à Rémi LAURENT, qui a brillamment obtenu l'écusson bleu-blanc-rouge de jeune Arbitre Fédéral, et qui a également été récompensé ors de cette assemblée.
 - Retour sur l'ensemble des finales des coupes de Haute-Saône Conseil départemental qui ont eu lieu lors des week-ends des 17-18 et 24-25 juin. Félicitations aux arbitres désignés lesquels ont très largement rempli la mission confiée. Des axes de travail et d'amélioration restent ouverts chez les jeunes arbitres où Rémi LAURENT, en sa qualité de responsable de ce groupe parfois très jeune et pour beaucoup manquant d'expérience compte-tenu du peu d'ancienneté de parcours, aura peut-être à repenser au périmètre de désignations ou à la formation préalable à l'arbitrage de rencontres de finales de coupes, nécessaire pour certains.
 - La mise en œuvre de la caisse de péréquation est confirmée au titre de la saison prochaine en règlement des frais d'arbitrage des compétitions seniors D2/D2/D3 et jeunes U18 et U15. Un RIP/RIB a été demandé à chaque arbitre afin de permettre le règlement des frais d'arbitrage qui seront désormais automatisés et feront l'objet d'un règlement mensuel par virement. Les modalités concrètes seront détaillées aux arbitres lors de la réunion de rentrée de septembre.

2. Remise des écussons arbitres aux candidats FIA nouvellement nommés.

La remise officielle des écussons d'arbitres du District est faite par le Président et les membres de la commission, à MM :

Arthur BOURGEOIS-HUGUET (club Mélisey/St Barthélemy)
Nathan GROSJEAN (club Jasney)
Stéphane LENTZ (club Lure JS)
Cédric MARTIN (club Traves)
Ylian OBERON DOLE (club Rougemont Concorde)
Kévin PLUCHART (club Larians)
Matthieu POTHIN (club Rigny)
Sébastien VENTZRIETTE (club Pays Minier).

pour certains d'entre-eux accompagnés de proches ou de membres de leur club d'appartenance.

Chaque nouvel arbitre s'est vu remettre un maillot de match officiel.

Excuses reçues pour cette remise de MM. Dylan JUY (club Genevrey), Nicolas PAGET (indépendant) et Ludovic ROUX (club Rioz/Etuz/Cussey).

3. Retour sur les réunions de bureau de la CDA.

Le président de CDA évoque le fonctionnement de la CDA lors de la saison écoulée, lequel a été satisfaisant sur un plan général

8 réunions de bureaux de CDA ont eu lieu (10 août - 29 août - 31 octobre - 3 décembre 2022 - 17 février - 24 mars - 30 mai - 28 juin 2023) en alternance avec les réunions plénières de la commission, qui doivent avoir une visée plus stratégique et « politique », alors que les réunions de bureaux traitent des courriers, des absences, des indisponibilités, des anomalies et erreurs rencontrées et des dossiers courants.

Une assiduité forte a été constatée au niveau des réunions de bureaux, et le format en cours, à savoir trois réunions de CDA plénière par saison (à la reprise en septembre – à mi-saison, en décembre et en fin de saison, en juin) semble convenir pour réfléchir, définir, mettre en place des projets et les évaluer. Il est validé de conserver ce format pour 23/24.

4. Retour sur la deuxième partie de saison (désignations et observations) :

La deuxième partie de la saison a été tout aussi, voire plus compliquée, à gérer que la première, principalement en lien avec les trop nombreuses indisponibilités ou absences d'arbitres, atteignant plus de 40 % certains week-ends, jusqu'à 50% pour trois d'entre-eux.

Les désignations ont été de fait très impactées par cette carence en arbitres, ainsi que les observations qui ont pu malgré tout se terminer à la dernière journée de championnat.

A noter que la CDA n'a désigné aucun arbitre assistant sur les compétitions R3 des clubs haut-saônois à domicile, sauf lorsque l'arbitre central du match était un candidat ligue en situation d'examen. Cette situation évidemment non satisfaisante ne pourra évoluer positivement qu'en retrouvant un effectif conforme et pérenne.

La CDA remercie vivement les arbitres qui ont accepté de doubler (voire tripler parfois pour quelques uns), au détriment d'une vie professionnelle ou personnelle déjà chargée, augmentant aussi potentiellement les risques de blessures, mais lesquels ont permis d'assurer un taux de couverture le moins dégradé possible afin de garantir l'équité mais également la sécurité des rencontres.

Il a été possible de terminer les évaluations de tous les candidats à l'arbitrage en District, notamment quelques uns ayant échoué à leur 1^{er} examen pratique, et qui ont pu être convoqués sur un match avec tuteur, et subir leur second examen.

5. Validation des classements des arbitres de la saison – Affectation des arbitres saison 2023/2024.

Les pré-classements des trois groupes seniors D1/D2/D3, réalisés par le Bureau de la CDA sont présentés et commentés à la commission.

Après un très large échange au cours duquel chaque personne présente a pu s'exprimer, prenant en compte les besoins formulés par la section désignations/observations s'agissant du nombre souhaité d'arbitres par groupe, de la situation des candidatures ligue 23/24, et de plusieurs autres paramètres, la CDA plénière valide les classements et entérine les accessions et rétrogradations de groupes au titre de la saison 22/23.

Les tableaux de classements des arbitres seront adressés à tous les arbitres le vendredi 7 juillet 2023, et seront susceptibles d'être modifiés en lien avec les renouvellements ou d'autres mouvements internes pouvant être observés à l'inter-saison.

Le Bureau de CDA de reprise fin août 2023 publiera la composition des groupes au titre de la saison 23/24 en lien avec les éléments ou informations reçus en cours d'été.

Lors de l'échange fructueux et positif que l'étude des classements de la saison a généré, plusieurs remarques sont apparues concernant :

- la valorisation par des points au classement annuel à envisager pour les arbitres ayant affiché sur la saison (certains ont dirigé 40 matches), au détriment de ceux n'effectuant que le nombre de matches minimal requis au statut de l'arbitrage
- le poids important (32%) que représente l'épreuve théorique de contrôle des connaissances (obligatoire chaque saison) sur le classement de la saison, et qui pourrait peut-être être révisé en lien aussi avec les observations terrain qui comptent pour 43% du classement

- le nombre d'observations des arbitres dans chacun des trois groupes (actuellement deux observations mais déjà difficiles à réaliser compte-tenu de la disponibilité réduite de nombre d'arbitres)
- l'épreuve théorique obligatoire de contrôle de connaissances subie actuellement lors de la réunion de rentrée des arbitres en septembre, et qui semblerait adaptée de programmer lors du stage annuel de janvier (laissant plus de temps de préparation aux arbitres et n'obligeant plus à bloquer une heure sur les trois de la réunion de rentrée en septembre alors que le stage de janvier se déroule sur la journée entière).

Suite à ces remarques, la CDA décide le basculement de l'épreuve théorique-contrôle de connaissances lors du stage annuel des arbitres au mois de janvier (et une épreuve de rattrapage à organiser rapidement ensuite), et confie à la section technique de la CDA, la réflexion sur les autres sujets, pour une présentation au Bureau de CDA de fin août et des décisions qui seront alors le cas échéant annoncées aux arbitres lors de la réunion de rentrée.

6. Travail engagé sur l'arbitrage des jeunes par les jeunes – les comportements sur/hors des terrains et les liens avec l'arbitrage (Michel Malivernay et Rémi Laurent).

En l'absence excusée de Michel MALIVERNAY, animateur de ce travail, la commission propose une reprise des réflexions engagées par le groupe de travail constitué, dès la reprise de la saison prochaine, afin de dégager les priorités et établir un calendrier des actions pouvant être testées et/ou mises en œuvre.

7. Travail sur le recrutement, la fidélisation et l'accompagnement des arbitres (Laëtitia Lancelot).

En l'absence excusée de Laëtitia LANCELOT, la commission prend connaissance du document de réflexions et de travail qu'elle a élaboré sur ces trois axes importants et sur lesquels elle souhaite œuvrer, à partir d'un constat et d'une double problématique que sont le déficit de candidats à l'arbitrage et le désengagement prématuré de certains arbitres, sans en connaître toujours véritablement les raisons ou les causes.

Sur ce plan également, la commission propose un travail du groupe constitué afin de poursuivre cette réflexion et voir, à partir du document rédigé par Laëtitia, quelles pistes peuvent être engagées rapidement et fixer aussi une temporalité et une méthodologie de travail.

Merci à Laëtitia pour le travail important fourni sur ce sujet.

8. Préparation de la saison 2023/2024

Faisant suite aux décisions du Bureau de CDA du 28 juin, la commission valide la tenue de la réunion de rentrée des arbitres seniors et jeunes au VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2023, au PHAJ / ex FJT de Frotey-lès-Vesoul, de 18h30 à 22h00 environ.

La section technique de la CDA est en charge de la finalisation du programme de la soirée, en intégrant un temps séparé pour les Jeunes Arbitres que Rémi LAURENT gèrera.

Réunion des observateurs CDA :

La réunion de rentrée des observateurs de la CDA est fixée au **DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2023**, sur la **journée entière**, et comprendra, outre le bilan des observations de la saison écoulée, la préparation et les consignes pour la prochaine mais aussi la supervision en commun d'un match l'après-midi, pour étalonner la notation, le débriefing de l'arbitre accompagné et l'établissement du rapport d'observation.

Formation Initiale en Arbitrage (FIA):

Après consultation de la section technique de la CDA, le Bureau fixe les dates de la prochaine session FIA, qui sera organisée au siège du District à Vesoul :

Les vendredi 17 novembre au soir
samedi 18 novembre journée entière

et

les vendredi 24 novembre au soir
et samedi 25 novembre 2023 journée entière

Ces dates ont été transmises à l'ensemble des clubs du District, et aux services de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté. Attention : les inscriptions ne peuvent se faire que par voie dématérialisée.

Une session de formation à l'arbitrage se déroulera du 25 au 27 août à Dijon (site Ligue Astragale).

En fonction d'éventuelles autres candidatures qui seraient reçues au District (en nombre suffisant pour envisager pédagogiquement l'ouverture d'une session) avant la date statutaire de clôture des inscriptions, une autre session de FIA pourrait être proposée par la section technique dans notre District en janvier 2024.

Stage hivernal des arbitres seniors:

La CDA valide la tenue d'un stage hivernal des arbitres seniors (groupes D1/D2/D3), qui aura lieu, comme chaque saison, sur un dimanche complet, dans le courant du mois de janvier 2024. A cet effet, la date du **DIMANCHE 21 JANVIER 2024 toute la journée** est arrêtée (lieu à définir).

Merci dès à présent aux arbitres concernés de bloquer cette date.

Les arbitres du groupe Jeunes auront un rassemblement spécifique sur une journée entière durant la trêve hivernale.

9. Composition et fonctionnement de la CDA 2023/2024 :

Ce point sera repris par le Bureau de CDA lors de sa première réunion de reprise de la saison prochaine, en lien avec d'éventuelles candidatures ou informations qui pourraient parvenir d'ici là.

Le président de la CDA indique un fonctionnement qu'il a jugé satisfaisant sur la saison écoulée et souhaite conserver le même format en terme de composition ou n'effectuer que des changements à la marge.

La périodicité des réunions de bureaux environ toutes les six semaines et trois réunions plénières de la commission, auxquelles peuvent être associés les observateurs d'arbitres, est reconduite.

Les informations relatives à la composition de la commission seront à valider, comme l'ensemble des autres commissions du District, par le Comité Directeur de l'instance.

10. Questions diverses et tour de table :

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne souhaitant intervenir, le président de CDA clôt la réunion à 22h00 après avoir remercié chacun pour sa présence et ses interventions, et souhaité à tous un bel été.

Prochaine réunion : Bureau de CDA de reprise, jeudi 24 août 2023, à 18h00.

Le Président de la C.D.A,
Nourédine DEBBICHE

Le secrétaire,
Philippe PRUDHON

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.